

GUIDE PRATIQUE DE LA **RENTRÉE SCOLAIRE**

2025/2026





Une année scolaire vient à peine de se terminer et nous préparons déjà la suivante avec cette nouvelle version du **guide de la rentrée scolaire**.

Depuis quelques années, ce guide est devenu un support indispensable pour une année scolaire sereine, aussi bien pour les nouveaux arrivants que pour toutes les autres familles.

De même, l'**application mobile « Gex en poche »** a été mise en place pour réaliser vos démarches de l'Espace Citoyens ainsi que pour être tenu(e)s informé(e)s de toutes les actualités et évènements dans votre ville.

Nous avons à cœur d'assurer le bien-être des enfants et de leur fournir les meilleures conditions d'apprentissage pour que chaque année scolaire soit une réussite.

Nous souhaitons à tous, élèves, parents, agents des écoles et enseignants, une excellente rentrée scolaire !



Patrice DUNAND,
Maire de Gex,
Président de Pays de Gex Agglo,
Conseiller régional,



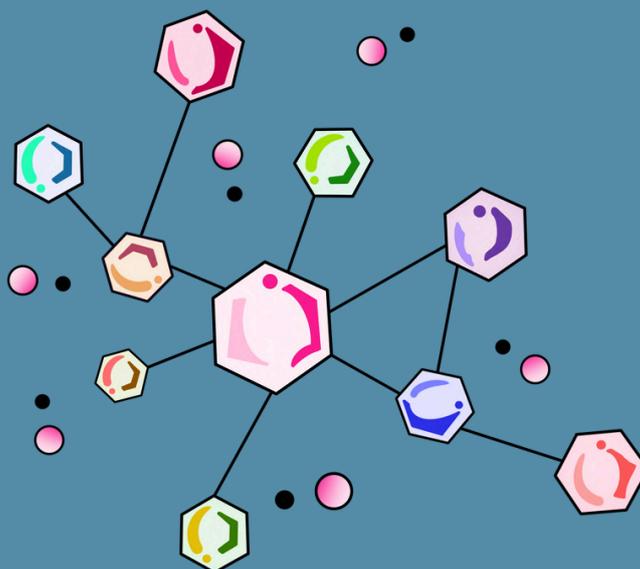
Gérard IVANEZ,
Maire Adjoint aux
Actions scolaires et
éducatives

SOMMAIRE

I. Les structures	p.3
a. Les écoles de Gex	p.4
b. Le centre de loisirs	p.6
c. La restauration scolaire	p.8
II. Les inscriptions	p.11
a. Les types d'inscriptions	p.12
b. La marche à suivre	p.14
c. Dates importantes	p.16
III. La journée de l'enfant	p.18
a. Le temps scolaire	p.20
b. Les temps périscolaires	p.21
IV. Tarifs et contacts	p.22
a. Tarifs des services	p.23
b. Carnet d'adresses	p.25

SECTION 1.

LES STRUCTURES

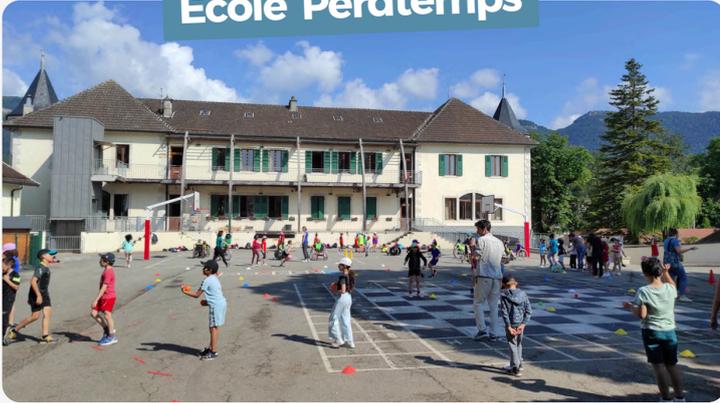


LES ÉCOLES DE GEX



En **2024**,
l'effectif total des écoles de Gex s'élevait à : **1240** élèves

Ecole Perdtemps



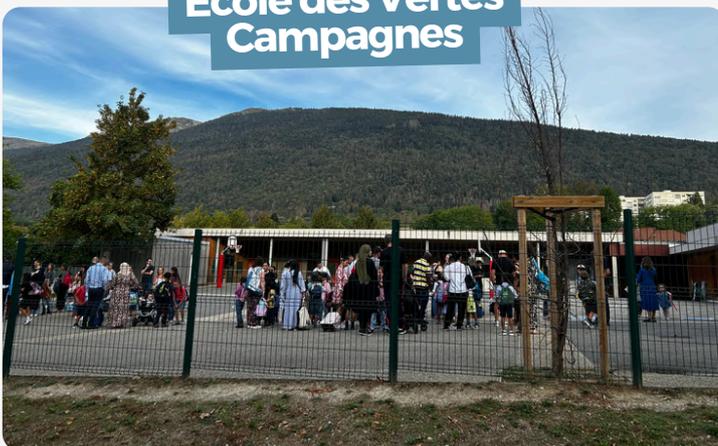
64 Av. Perdtemps, 01170 GEX
Effectif 2024 : 327 élèves
Année de construction \approx 1890
Surface : 1880 m²
Nombre de classes : 12

Ecole Parozet



233 rue de l'Oudar, 01170 GEX
Effectif 2024 : 429 élèves
Année de construction \approx 1980
Surface : 5765m²
Nombre de classes : 17

**Ecole des Vertes
Campagnes**



**143 rue des Vertes
Campagnes, 01170 GEX**
Effectif 2024 : 484 élèves
Année de construction : 1974
Surface : 4282 m²
Nombre de classes : 18

Bon à savoir : l'école d'un enfant est déterminée en fonction des effectifs de chaque école et de la carte de sectorisation municipale.

LE CENTRE DE LOISIRS “LA BUISSONNIÈRE”

Le centre de loisirs communal “La Buissonnière” se situe sur deux sites :

 Dans les locaux de l'école des Vertes Campagnes

 Et dans ceux de l'école Parozet



L'équipe d'animation est composée de **20 animateurs**. Elle intervient sur les accueils périscolaires, des mercredis et lors de l'accueil extrascolaire des vacances.

Chaque semaine, les animateurs se réunissent et travaillent collectivement afin de réfléchir aux activités proposées aux enfants. Ils précisent également la mise en œuvre des projets du **Plan Mercredi**.



Horaires d'accueil des vacances scolaires :
7h30 - 18h30

Les arrivées sont possibles de 7h30 à 9h et les départs de 17h à 18h30.

Les activités ont lieu de 9h à 17h.



Le centre de loisirs applique le **PEdT (projet éducatif territorial)**, un outil de collaboration locale qui a vocation à rassembler, à l'initiative de la Ville de Gex, l'ensemble des acteurs agissant autour de l'éducation. Ses projets s'inscrivent essentiellement dans le cadre du Plan Mercredi. Le centre de loisirs est également labellisé **Loisirs équitables**.

↪ Ces documents sont disponibles sur l'Espace Citoyens.

Les axes d'actions :

- ✓ Complémentarité et cohérence dans les différents temps de l'enfant
- ✓ Déclinaison des parcours thématiques, en favorisant le partenariat avec les acteurs éducatifs du territoire et le tissu associatif
- ✓ Inscription dans les grands projets de la Ville
- ✓ Encouragement de l'autonomie et de la prise d'initiative de l'enfant
- ✓ Valorisation de la mixité sociale et de l'inclusion des enfants porteurs de handicaps
- ✓ Offre d'activités ludiques et pédagogiques
- ✓ Découverte du patrimoine historique et culturel local
- ✓ Évolution et vie en collectivité

Les activités du centre :

Ludothèque

Activités sportives individuelles ou collectives

Éveil culturel

Projets du Plan Mercredi

Ateliers cuisine

Activités vertes et sensibilisation à l'écologie

Sorties découverte

Grands jeux extérieurs

Activités manuelles et arts créatifs



LA RESTAURATION SCOLAIRE

Chaque école dispose de son propre restaurant scolaire. Les élèves d'élémentaire ont accès au self tandis que les maternelles bénéficient du service à table. Les élèves de Grande Section disposent d'une adaptation progressive à l'usage du self tout au long de l'année.



En moyenne, **750 repas** sont servis quotidiennement sur l'ensemble des sites !

L'équipe de restauration scolaire est composée de **20 agents d'élémentaire** qui, en plus de l'entretien des locaux de l'école, préparent le service et les repas des enfants. Les ATSEM s'occupent des groupes d'élèves de maternelle. Ensemble, ils participent à l'apprentissage de **l'équilibre alimentaire** et à **accompagner l'enfant vers l'autonomie** (se servir, partager, respecter le matériel...). Les animateurs encadrent les élèves d'élémentaire durant leur pause méridienne.



La Ville de Gex s'engage à proposer une restauration de qualité et collabore avec la société RPC pour l'élaboration et la livraison des repas depuis le **1er septembre 2021**. Cette entreprise spécialisée dans la restauration scolaire développe des valeurs écoresponsables et privilégie la cuisine traditionnelle à partir de produits frais et de circuits courts. Plus d'infos sur rpc01.com.

Les menus proposés sont élaborés lors d'une commission restauration par les référents des restaurants scolaires **avec l'assistance d'une diététicienne**. Ce fonctionnement permet la prise en compte directe des retours des enfants tout en respectant l'équilibre des repas.

Un **repas végétarien** est proposé une fois par semaine dans le cadre de la loi EGalim ainsi qu'un minimum de 20% de produits biologiques.



Les menus et la liste des allergènes sont disponibles dans la rubrique "Infos pratiques" de l'Espace Citoyens
<https://www.espace-citoyens.net/ville-gex>

Le PAI (projet d'accueil individualisé)

Si un enfant présente une allergie alimentaire ou un problème de santé particulier, les familles ont la responsabilité d'établir un P.A.I. auprès de la direction de l'école fréquentée et de le fournir au service des inscriptions de la mairie, une fois signé par le médecin, les parents et l'école.

Celui-ci répond uniquement à des **problématiques de santé** et non à des habitudes alimentaires personnelles.

Allergie alimentaire :

L'accueil se fait uniquement avec **un panier repas préparé par la famille** et apporté dans un sac isotherme au nom de l'enfant. Un tarif spécifique est appliqué au foyer. 

Prise de médicament :

Aucun médicament n'est administré sans P.A.I complet 





Charte de la vie quotidienne pour les temps méridiens, périscolaires et l'accueil de loisirs

L'accueil dans les structures municipales doit être un moment serein et de qualité pour les enfants. C'est pourquoi il est important que les familles aient bien pris connaissance du **règlement des services de la vie scolaire** qu'elles valident au moment de l'inscription en ligne. Il est disponible à tout moment sur l'Espace Citoyens.



SECTION 2.

LES INSCRIPTIONS



TYPES D'INSCRIPTIONS

Il existe différents types d'inscriptions à réaliser :

- Les inscriptions scolaires (= écoles)
- Les inscriptions "vie scolaire" (= cantine et accueil périscolaire)
- Les inscriptions au centre de loisirs

✓ Inscriptions scolaires

Les inscriptions scolaires pour **septembre 2026** concernent :

tout enfant **né en 2023** et faisant son entrée en première année de maternelle (PS)

tout enfant **nouvellement arrivé à Gex**

tout enfant **né en 2020** et faisant son entrée au cours préparatoire de l'élémentaire (CP) à **l'école Parozet**

Lorsque l'école sera déterminée, un **certificat de préinscription** sera envoyé aux familles qui devront finaliser l'affectation de leur enfant auprès de la direction de l'école. Cette étape est impérative afin que l'enfant figure dans les effectifs scolaires et sur les listes de classe.



Attention : en cas d'inscription tardive ou en cours d'année, un délai de carence s'applique pour la gestion administrative du dossier.

✓ Inscriptions vie scolaire

Les services de la “vie scolaire” comprennent :



Le restaurant scolaire



L'accueil périscolaire
(matin, soir et mercredi)

Il est nécessaire d'inscrire votre/vos enfant/s à ces services et de bien veiller à renouveler ces inscriptions **chaque année scolaire**.

✓ Inscriptions centre de loisirs

Si vous souhaitez que votre enfant intègre le centre de loisirs pendant les vacances scolaires, une inscription est nécessaire pour **chaque période de vacances**. Lorsque l'enfant fréquente déjà les services périscolaires et extrascolaires, la démarche est simplifiée via le formulaire en ligne de réservation des jours.



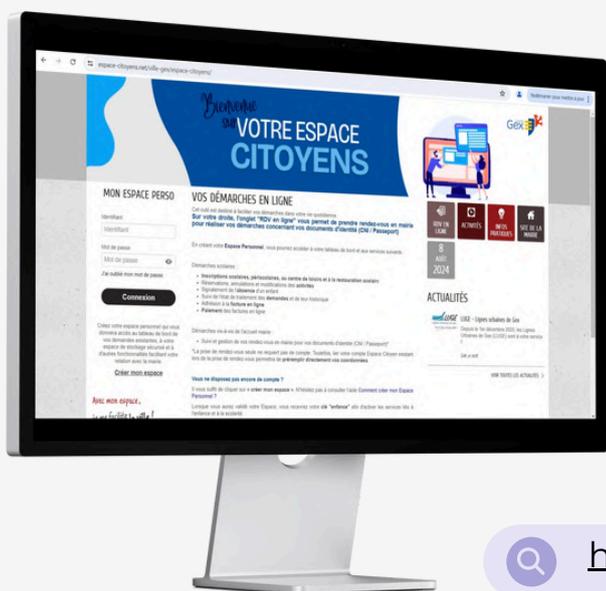
Les modifications et annulations des jours réservés aux services de la vie scolaire sont possibles via l'Espace Citoyens ou par courriel à vie.scolaire@ville-gex.fr durant la période d'inscription. **Aucune réservation ou modification n'est possible passé ce délai.**



L'autorisation de sortie du territoire est impérative pour les sorties en Suisse ou pour toute traversée du pays. Un enfant ne l'ayant pas fournie au préalable ne pourra pas partir ou être accueilli au centre.

MARCHE À SUIVRE

La Ville dispose d'un **"Espace Citoyens"**,
une plateforme en ligne permettant d'effectuer les inscriptions et
autres démarches de façon dématérialisée.



L'interface est simple et pratique !



Cet espace est accessible 7j/7,
24h/24, depuis le site www.gex.fr
ou via l'adresse :



<https://www.espace-citoyens.net/ville-gex>

Vous y retrouverez les actualités de la vie scolaire et les informations
sur le fonctionnement des services.

En créant un espace personnel, il est possible :

- De procéder aux inscriptions scolaires, au restaurant scolaire et au centre de loisirs.
- D'effectuer des modifications sur les activités de vos enfants (annulations, réservations de jours...)
- De signaler l'absence de votre enfant aux différents services
- De consulter l'historique de vos demandes
- D'adhérer à la facture dématérialisée
- De payer par carte bancaire vos factures en ligne



Mais aussi de prendre rendez-vous en
mairie pour vos documents d'identité !

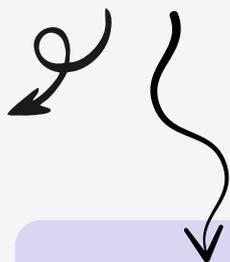


L'espace Citoyens est un service accessible 7j/7 et 24h/24.
Vous pouvez même y accéder de manière simplifiée via l'application mobile "Gex en poche".

Besoin d'aide ?



Des tutoriels vidéos sont disponibles sur la chaîne Youtube **Ville de Gex** pour vous apprendre à mieux maîtriser l'Espace Citoyens !



Assistance à l'inscription :
Pôle Action éducative et Sports

☎ 04.50.42.25.45

✉ vie.scolaire@ville-gex.fr

🕒 Horaires d'accueil en mairie* :
Lundi - jeudi : 8h-12h / 14h-18h
Vendredi : 8h-12h / 14h-17h
**Sous réserve de modification exceptionnelle*

CALENDRIER DES INSCRIPTIONS

Inscriptions aux vacances du centre de loisirs **2025/2026** :

Vacances d'automne	⊙	Du 22 septembre au 10 octobre 2025
Vacances d'hiver	⊙	Du 22 au 30 janvier 2026
Vacances de printemps	⊙	Du 9 au 27 mars 2026
Vacances d'été	⊙	Du 8 au 26 juin 2026

Le centre de loisirs sera fermé durant les vacances de Noël ainsi que du 27 au 31 juillet 2026 et du 27 au 31 août 2026.

Inscriptions pour l'année scolaire **2026/2027** :



Inscriptions scolaires :
du 2 février (dès 9h) au 24 avril 2026



Inscriptions au restaurant scolaire et au centre de loisirs :
du 4 mai (dès 9h) au 3 juillet 2026

CALENDRIER SCOLAIRE

Les dates importantes de **2025/2026** :

Lundi 1er septembre 2025	➤	Rentrée scolaire
Du lun. 20 octobre au dim. 2 novembre 2025	➤	Vacances d'automne
Du lun. 22 décembre 2025 au dim. 4 janvier 2026	➤	Vacances de Noël
Du lun. 9 février au dim. 22 février 2026	➤	Vacances d'hiver
Du lun. 6 avril au dim. 19 avril 2026	➤	Vacances de printemps
Vendredi 15 mai 2026	➤	Pont de l'Ascension
Du lun. 6 juillet au lun. 31 août 2026	➤	Vacances d'été



SECTION 3.

LA JOURNÉE DE L'ENFANT



Voici le planning hebdomadaire des enfants :

	Journées d'école					Centre de loisirs
	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI		MERCREDI
7h30 8h30	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire	7h30 9h00	Arrivée des enfants
8h30 11h30	Temps scolaire	Temps scolaire	Temps scolaire	Temps scolaire	9h00 12h00	Temps d'activités
11h30 13h15	Pause Méridienne	Pause Méridienne	Pause Méridienne	Pause Méridienne	12h00 14h00	Pause méridienne
13h15 16h15	Temps scolaire	Temps scolaire	Temps scolaire	Temps scolaire	14h00 17h00	Temps d'activités
16h15 18h30	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire	16h15 18h30	Départ des enfants



LE TEMPS SCOLAIRE



Le temps scolaire est placé sous la responsabilité de **l'Éducation Nationale**. Les 21 ATSEM de la Ville de Gex assistent les enseignants de maternelle et accompagnent les jeunes enfants dans leur vie quotidienne. Elles entretiennent également les locaux et le matériel pédagogique de l'école.



Le matin, l'école ouvre ses portes dix minutes avant le début du temps scolaire pour l'arrivée des enfants.

En cas de retard, les familles doivent se référer au **règlement de l'école**.



Après 16h15, un enfant se trouve sous la responsabilité de ses parents, et non celle des professeurs. Toutefois, si l'enfant ne rentre pas seul à son domicile et qu'il n'est pas récupéré, l'équipe enseignante le gardera et tentera de contacter la famille ou une personne référente.

Un enfant non prévu au restaurant scolaire ou à l'accueil périscolaire **ne peut pas être pris en charge** par l'équipe d'animation.



LES TEMPS

PÉRISCOLAIRES

Les temps périscolaires sont placés sous la responsabilité de la Ville de Gex. Chaque groupe scolaire dispose de locaux dédiés pour l'accueil des enfants. L'équipe d'animation s'occupe d'accompagner les enfants au sein du groupe scolaire entre les différents temps.

L'accueil du **matin** :
7h30 - 8h30

Les arrivées sont possibles de 7h30 jusqu'à 8h10

L'accueil du **soir** :
16h15 - 18h30

Les départs sont possibles de 16h45 jusqu'à 18h30

L'accueil du **mercredi** :
7h30 - 18h30

Les arrivées sont possibles de 7h30 à 9h00 et
les départs de 17h00 à 18h30



En cas de retard : Les familles doivent impérativement contacter l'équipe d'animation (Voir Carnet d'adresses). Si personne ne vient chercher un enfant à 18h30, deux animateurs restent afin de joindre la famille ou les personnes de contacts déclarées. **Après 30 minutes, la gendarmerie est avisée.**

SECTION 4.

TARIFS & CONTACTS

Tarifs restauration scolaire

	RESIDANT À GEX ET ULIS					HORS COMMUNE
	QUOTIENT					ET REPAS ADULTES
	A	B	C	D	E	QUOTIENT A à E
	≥ 1725	1035 < 1725	795 < 1035	398 < 795	≤ 397	
TICKETS PRIMAIRE	7,72	7,02	5,67	3,62	2,11	8,35
FORFAIT ABONNEMENT	97,35	88,24	71,58	45,83	26,53	
PANIER REPAS (PAI médecin)	5,25	4,77	3,87	2,46	1,44	5,62

Tarifs accueil périscolaire

	RESIDANT À GEX ET ULIS					HORS COMMUNE	
	QUOTIENT					QUOTIENT	
	A	B	C	D	E	A	B à E
	≥ 1725	1035 < 1725	795 < 1035	398 < 795	≤ 397	≥ 1725	< 1725
0H30 ALLOCATAIRE	2,24	2,10	1,74	1,10	0,72	2,99	2,89
1h00 ALLOCATAIRE	4,48	4,20	3,49	2,21	1,45	5,99	5,77
1H30 ALLOCATAIRE	6,71	6,30	5,23	3,31	2,17	8,98	8,67
2h ALLOCATAIRE	8,95	8,40	6,98	4,41	2,90	11,98	11,56
0H30 NON ALLOCATAIRE	2,53	2,40	2,06	1,40	1,04	3,31	3,18
1h00 NON ALLOCATAIRE	5,06	4,79	4,12	2,79	2,08	6,62	6,37
1H30 NON ALLOCATAIRE	7,60	7,19	6,18	4,19	3,12	9,93	9,55
2h NON ALLOCATAIRE	10,13	9,58	8,24	5,59	4,16	13,24	12,73

Tarifs centre de loisirs mercredi et vacances scolaires

	RESIDANT À GEX ET ULIS					HORS COMMUNE	
	QUOTIENT					QUOTIENT	
	A	B	C	D	E	A	B à E
	≥ 1725	1035 < 1725	795 < 1035	398 < 795	≤ 397	≥ 1725	< 1725
0H30 ALLOCATAIRE	1,70	1,53	1,24	0,90	0,51	2,38	2,31
1h00 ALLOCATAIRE	3,40	3,07	2,48	1,81	1,03	4,77	4,62
1H30 ALLOCATAIRE	5,11	4,60	3,72	2,71	1,54	7,15	6,93
2h ALLOCATAIRE	6,81	6,14	4,96	3,61	2,06	9,54	9,25
0H30 NON ALLOCATAIRE	2,02	1,82	1,55	1,19	0,82	2,71	2,64
1h00 NON ALLOCATAIRE	4,03	3,64	3,11	2,38	1,64	5,42	5,26
1H30 NON ALLOCATAIRE	6,05	5,45	4,66	3,57	2,45	8,13	7,90
2h NON ALLOCATAIRE	8,07	7,27	6,22	4,76	3,27	10,84	10,54
REPAS	4,00	3,55	2,90	2,11	1,22	5,86	5,44
PANIER REPAS (PAI médecin)	2,73	2,47	2,01	1,28	0,74	4,00	3,64

>>> A suivre : informations sur la facturation

Le quotient d'une famille est calculé sur la base de son revenu fiscal de référence indiqué sur son avis d'impôts sur les revenus* :

Revenu fiscal de référence / 12 / nombre de parts

*Les foyers n'ayant pas d'avis d'imposition peuvent contacter le pôle Action éducative et Sports.

Bon à savoir



Pour la mairie, le coût par heure d'un enfant au périscolaire (matin, soir) est de **3,88 €** et pour le mercredi et les vacances (centre de loisirs) de **6,65 €**. Le coût de revient d'un repas servi à la cantine est de **10,45€** par enfant.

Les factures des services de la vie scolaire sont **mensuelles** et disponibles sur l'Espace Citoyens à terme échu. Les conditions de facturation et de remboursement sont disponibles dans le règlement des services de la vie scolaire.

En cas d'anomalie sur une facture, il est possible d'envoyer une réclamation écrite à vie.scolaire@ville-gex.fr



Modalités de paiement

- **Carte bancaire en ligne** sur l'espace personnel de l'Espace Citoyens
- **Carte bancaire** dans un point de proximité de la DGFIP* muni(e) de votre facture
- **Espèces** (dans la limite de 300€) dans un point de paiement de la DGFIP* muni(e) de votre facture
- **Chèque** à l'ordre du Trésor Public auprès du Centre des Finances publiques de Gex
- **Prélèvement automatique SEPA** au 30 du mois suivant
- **Chèque CESU** pour le centre de loisirs uniquement auprès du Centre des Finances publiques de Gex

*DGFIP : Direction Générale des Finances Publiques

CARNET D'ADRESSES

Pour tout ce qui concerne les inscriptions, réservations, annulations, la gestion des dossiers et la facturation :

Votre outil

Espace Citoyens de la Ville de Gex

<https://www.espace-citoyens.net/ville-gex>



Accessible depuis votre PC ou via l'application mobile "Gex en poche"



Votre interlocuteur

Pôle Action éducative et Sports de la Ville de Gex

77 rue de l'Horloge, 01170 GEX
04 50 42 25 45 / vie.scolaire@ville-gex.fr

Horaires d'accueil* :

Du lundi au jeudi : 8h-12h / 14h-18h

Le vendredi : 8h-12h / 14h-17h

*Sous réserve de modification exceptionnelle



Centre de loisirs

Centre de loisirs La Buissonnière

Site de Vertes Campagnes : 143 Rue des Vertes campagnes, 01170 Gex

Site de Parozet : 233 Rue de l'Oudar, 01170 Gex

04 50 28 72 03

responsable.alsh@ville-gex.fr

Vous êtes en retard pour récupérer votre enfant au périscolaire du soir :

- Périscolaire Parozet : 07 85 90 97 30
- Périscolaire Perdtemps : 06 16 11 01 71
- Périscolaire Vertes campagnes : 04 50 28 72 03 ou 07 85 77 57 10 (réseau mobile très faible dans l'enceinte du groupe) ⚠



Paiement

Centre des Finances publiques de Gex

10 Place Gambetta
01170 Gex
04 50 41 51 03

Paiement de proximité :

Tabac Hall de la presse

48 Rue de Genève
01170 Gex
04 50 41 51 03



CARNET D'ADRESSES

En ce qui concerne les écoles, elles n'ont pas de secrétariat. Leurs directeurs ont des jours de décharge dédiés à l'administratif chaque semaine. A moins d'une urgence, il est recommandé de les contacter par courriel.

Ecole Parozet

École maternelle Parozet

Direction : Manon BELHOMME
233 Rue de l'Oudar, 01170 Gex
04 50 41 94 02
ce.0011038y@ac-lyon.fr

École élémentaire Parozet

Direction : Marion JORDAN
233 Rue de l'Oudar, 01170 Gex
04 50 42 32 40
ce.0011262s@ac-lyon.fr

Ecole Vertes Campagnes

École primaire Vertes Campagnes

Direction : Isabelle LE ROY
Rue des Vertes Campagnes, 01170 Gex
04 50 41 77 67 / 09 79 29 31 60
ce.0010993z@ac-lyon.fr
ce.0010994@ac-lyon.fr

Ecole Perdtemps

École primaire Perdtemps

Direction : Yvan FERROLLET
64 Av. de Perdtemps, 01170 Gex
04 50 41 57 34
ce.0010992y@ac-lyon.fr



Ville de Gex

